



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PERIGUEUX
Pôle Topographique de Gestion Cadastreale
15, Rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie
24053 PERIGUEUX CEDEX
☎: 05 53 03 35 80 📠: 05 53 03 36 40
Réception sur rendez vous**

**CONSERVATION CADASTRALE
Tournée annuelle**

**AVIS
AUX PROPRIETAIRES
FONCIERS**

Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers sont informés que, pour effectuer les opérations de conservation cadastrale, Élise CIGANA, Géomètre Cadastreur, circulera sur le territoire de la commune d'ISSAC

dans la période du 04 septembre 2023 au 01 décembre 2023 et peut être amenée à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées.

Le présent avis est affiché par ordre du maire soussigné.

A ISSAC , le 04 août 2023



PERIGUEUX, le 05 juillet 2023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PERIGUEUX
Pôle Topographique de Gestion Cadastrale
15, Rue du 26ème Régiment d'Infanterie
24053 PERIGUEUX CEDEX
Tel: 05 53 03 35 80
Mél : ptgc.240.perigueux@dgifp.finances.gouv.fr
Réception sur rendez vous

MAIRIE D'ISSAC
LE BOURG
24400 ISSAC

TOURNEE GENERALE DE CONSERVATION CADASTRALE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que **Élise CIGANA**, Géomètre du Cadastre, se rendra dans votre commune dans la période

du 04/09/2023 au 01/12/2023

pour procéder aux opérations de la tournée de conservation cadastrale concourant, notamment, à la mise à jour :

- des bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et des taxes annexes;
- du plan cadastral.

Vous trouverez sous ce pli une affiche destinée à aviser les propriétaires fonciers et les contribuables, accompagnée de l'arrêté préfectoral relatif à la tournée de conservation cadastrale. Je vous prie de les dupliquer afin de les faire placarder aux lieux accoutumés.

Je vous saurais gré de faire tenir prêtes les différentes pièces énumérées ci après:

- 1 - Le registre de demande de permis de construire, ainsi que les demandes elles même, adressées à la mairie depuis la précédente tournée générale.
- 2 - Les déclarations intéressant les impôts locaux et les actes, plans compris, touchant à la consistance de propriétés, que vous auriez pu recueillir directement.
- 3 - Les délibérations portant sur la désignation le numérotage ou la modification de la voirie communale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur,
Eric TRIKI